



Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 23 juillet 2020

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
17.07.2020

Date d'affichage
17.07.2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, M. VUILLE  
Bertrand, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Eric, M.  
BOUVET Jérémie, M. SERAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA  
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine.

**Excusés :**

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à M. Raphaël CLERENTIN  
Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie  
M. PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M. Simon BEERENS-BETTEX

**A été nommé secrétaire de séance :** Martin GIRAT

**Délibération n° 2020.66**

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2020 POUR LA  
CREATION D'UNE MAISON DE SANTE**

Le Département de la Haute-Savoie, chef de file des solidarités humaines et territoriales, souhaite renforcer et afficher son engagement auprès des communes, syndicats intercommunaux et établissements publics de coopération intercommunale en formalisant son accompagnement sur leurs projets d'investissement.

Destiné à définir l'engagement financier départemental auprès des territoires dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de solidarité territoriale, le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (C.D.A.S.) concerne principalement les domaines suivants :

- Réalisation et rénovation de logements accessibles à tous,
- Construction et rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc ...)
- Construction et rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques, etc ...) et d'équipements publics,
- Construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels,
- Aménagements urbains et de voirie,
- Préservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine,
- Projets de développement local.

La Commune ayant pour objectif de procéder à l'installation d'une Maison de Santé ....  
Considérant que le coût prévisionnel de cette opération se répartit de la manière suivante :

- Acquisition des locaux : **375 000 € + 5 600 € de frais de notaire**
- Estimation des travaux d'aménagement : **430 838.00 € HT + Estimation coût de la MO : 49 000 € HT**

Il est proposé la constitution et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2020 à un taux de 50 %.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir autoriser M. le Maire à présenter un dossier pour l'installation d'une Maison de Santé
- De bien vouloir autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- De bien vouloir autoriser M. le Maire à faire toutes les demandes de subventions nécessaires à l'aboutissement de ce dossier auprès des différentes instances (Etat – Région - ... )

**VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :